

RAPPORT

VILLE D'ALBI



SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2019
CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2018



Table des matières

1 - Les perspectives économiques et financières :.....	3
1.1 - Le contexte économique :.....	3
1.2 - La situation financière des collectivités locales :.....	5
2 - Les mesures gouvernementales impactant les communes et leurs intercommunalités :.....	8
2.1 - Les dotations :.....	8
2.2 - Les mesures en matière de fiscalité :.....	8
2.3 - Les mesures en matière de ressources humaines :.....	8
2.4 - Les mesures introduites dans le projet de loi de programmation pour 2018-2022 :.....	9
3 – Les hypothèses d'évolution retenues pour Albi :.....	10
3.1 - Les recettes de fonctionnement :.....	10
3.1.1- Les dotations :.....	10
3.1.1.1 - La DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) :.....	10
3.1.1.2 - Les autres dotations et participations :.....	10
3.1.2 - La fiscalité :.....	11
3.1.2.1 - La fiscalité directe :.....	11
3.1.2.2 - L'attribution de compensation versée par la communauté d'agglomération :.....	11
3.1.2.3 - Les autres produits des taxes :.....	12
3.1.3 - Les produits des services :.....	12
3.1.4 - Les autres produits :.....	13
3.2 - Les dépenses de fonctionnement :.....	14
3.2.1 - La structure des dépenses de fonctionnement.....	14
3.2.2 - Les charges de personnel :.....	14
3.2.2.1 - L'évolution des dépenses :.....	14
3.2.2.2 - La structure des effectifs :.....	14
3.2.2.3 - La durée du temps de travail :.....	15
3.2.3 - Les charges générales :.....	15
3.2.4 - Les subventions :.....	15
3.2.5 - Les autres charges :.....	16
3.3 - Les recettes d'investissement :.....	17
3.4 - Les dépenses d'investissements :.....	17
4 - L'endettement :.....	18
4.1 - La structure de la dette :.....	18
4.2 - L'évolution de la dette :.....	19
5 - L'évolution de l'épargne :.....	20
6 - Les indicateurs et ratios :.....	21

1 - Les perspectives économiques et financières :

1.1 - Le contexte économique :

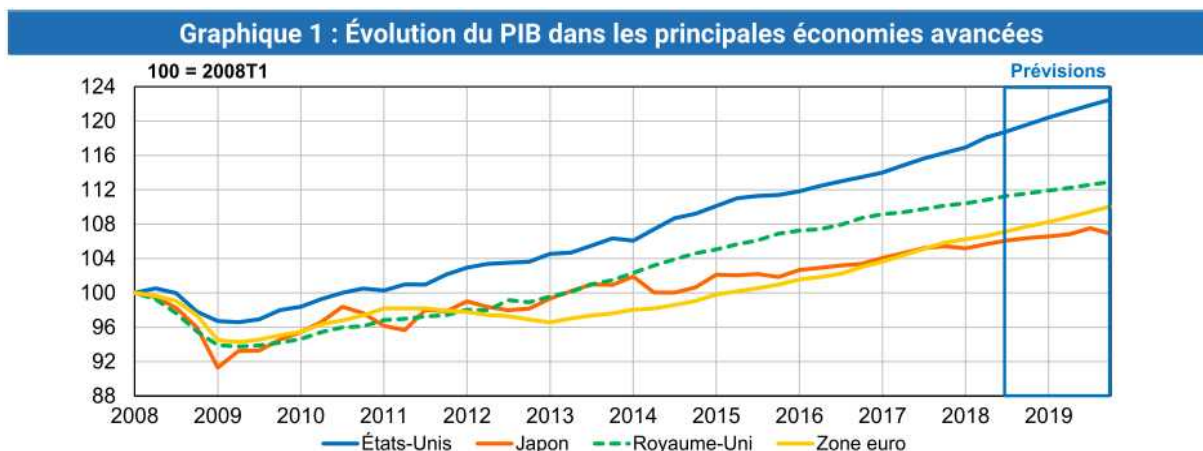
Le rapport économique social et financier du projet de loi de finances 2019 indique que :

- Début 2018, l'activité mondiale est restée solide, mais les tensions se sont sensiblement renforcées .
- En zone euro, l'activité décélérerait mais resterait vigoureuse.
- Le dynamisme de l'activité aux États-Unis contrasterait avec le ralentissement au Japon et au Royaume-Uni
- La croissance serait globalement en légère hausse dans les économies émergentes

Tableau 1 : Prévisions de croissance (moyenne annuelle, en %)				
	2016	2017	2018	2019
	(non CJO)		(prévisions, CJO)	
CROISSANCE MONDIALE*	3,2	3,7	3,8	3,8
ÉCONOMIES AVANCÉES*	1,7	2,4	2,3	2,2
États-Unis	1,6	2,2	2,8	2,6
Japon	1,0	1,7	1,0	1,1
Royaume-Uni	1,8	1,7	1,3	1,3
Zone euro*	1,8	2,5	2,1	2,1
dont Allemagne	2,2	2,2	2,0	2,0
dont Italie	0,9	1,5	1,2	1,1
dont Espagne	3,3	3,1	2,7	2,6
ÉCONOMIES ÉMERGENTES*	4,4	4,7	4,9	5,0
Chine	6,7	6,9	6,6	6,3

* Les croissances mondiale et par zone économique sont estimées à partir des prévisions de 12 pays réalisées par la DG Trésor (États-Unis, Japon, Royaume-Uni, Allemagne, France, Italie, Espagne, Brésil, Chine, Inde, Russie, Turquie) complétées par les projections du FMI. L'agrégat zone euro est construit à partir des comptes trimestriels nationaux cjo.

Sources : FMI (*Perspectives économiques mondiales, juillet 2018*), prévisions RESF.



Sources : données nationales, prévisions RESF.

En France, après trois années de croissance faible entre 2012 et 2014 (0,5 % en moyenne) puis deux années de croissance molle (1,3 % en 2015 et 1,1 % en 2016) la reprise amorcée en 2017 (2,2%) s'infléchirait avec un PIB en 2018 comme en 2019 de 1,7 % reflet d'un environnement moins porteur.

Toutefois cette évolution du PIB s'accompagnerait d'une inflation plus importante (+1,8 % en 2018 et 1,4 % en 2019) sous l'effet de l'augmentation des prix de l'énergie et du tabac

Tableau 1: Prévisions économiques 2018-2019 (variations en volume en % sauf indication contraire)			
	2017	2018	2019
PIB France*	2,2	1,7	1,7
Demande mondiale adressée à la France	5,3	4,4	4,4
Indice des prix à la consommation en France	1,0	1,8	1,4
PIB Monde	3,7	3,8	3,8
PIB États-Unis	2,2	2,8	2,6
PIB Zone euro	2,5	2,1	2,1
Taux de change USD/EUR	1,13	1,18	1,16
Prix du Brent en USD	55	72	73

* Données brutes, non corrigées des jours ouvrables.

Côté finances publiques, au sens de Maastricht, le déficit public passe en dessous de la barre des 3 % en 2017. De même, le gouvernement table sur un maintien de cette situation jusqu'en 2019

Les dépenses des administrations publiques locales augmentent de 2,5 % en 2017 (après -0,8 % en 2016 et -0,9 % en 2015) sous l'effet conjugué d'une accélération des charges de fonctionnement (+1,6 % en 2017 après 0,4 % en 2016) et de la reprise de l'investissement de +5,8% après trois années consécutives de baisse (-3 % en 2016, -8,4 % en 2015 et -7,7 % en 2014) en lien avec le cycle électoral du bloc communal.

L'effort de réduction du déficit des comptes des administrations de sécurité sociale appuyé sur une maîtrise accrue des dépenses sociales se poursuit puisque le solde annuel est pour la première fois positif en 2017. Tandis que les organismes divers d'administration centrale ne parviennent pas à cet équilibre

Tableau 2 : Solde public par sous-secteur			
Capacité (+) ou besoin (-) de financement, en % du PIB	2017	2018	2019
État	-2,8	-3,1	-3,6
Organismes divers d'administration centrale	-0,1	-0,1	-0,1
Administrations publiques locales	0,0	0,1	0,1
Administrations de sécurité sociale	0,3	0,6	0,8
Solde public	-2,7	-2,6	-2,8

1.2 - La situation financière des collectivités locales :

Les données de cette partie sont issues du rapport de l'observatoire des finances locales publiés en juillet 2018.

VOLUME BUDGÉTAIRE DES COLLECTIVITÉS LOCALES EN 2017

en milliards d'euros

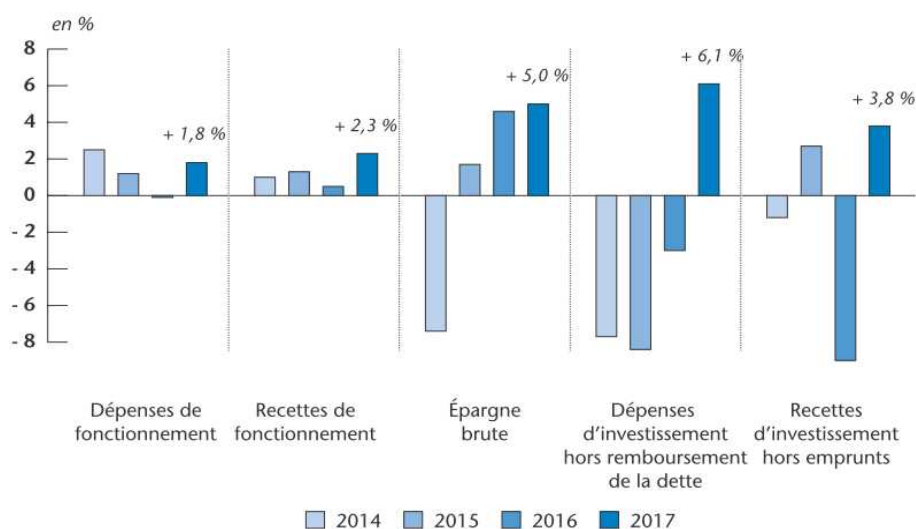
	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement	Taux d'épargne brute	Dépenses d'investissement ^(a)	Recettes d'investissement ^(b)	Besoin (-) ou capacité (+) de financement	Taux d'endettement
Bloc communal							
Niveau	92,4	109,2	15,4 %	29,6	13,5	+ 0,7	5,4 ans
Évolution	+ 1,4 %	+ 1,9 %	+ 0,5 pt	+ 8,2 %	+ 1,2 %		- 0,2 an
Départements							
Niveau	58,2	66,0	11,8 %	9,0	2,4	+ 1,2	4,2 ans
Évolution	- 0,2 %	- 0,1 %	+ 0,1 pt	- 1,1 %	- 6,0 %		- 0,1 an
Régions							
Niveau	21,1	26,5	20,2 %	9,7	3,5	- 0,8	5,0 ans
Évolution	+ 10,2 %	+ 10,6 %	+ 0,3 pt	+ 7,3 %	+ 25,0 %		- 0,5 an
Ensemble							
Niveau	171,7	201,6	14,8 %	48,3	19,4	+ 1,1	5,0 ans
Évolution	+ 1,8 %	+ 2,3 %	+ 0,4 pt	+ 6,1 %	+ 3,8 %		- 0,2 an

(a) Hors remboursements de dette.

(b) Hors emprunts.

Source : DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux; calculs DGCL.

ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX AGRÉGATS COMPTABLES DES COLLECTIVITÉS LOCALES



Données hors gestion active de la dette.

Source : DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux; calculs DGCL.

En 2017, les dépenses de fonctionnement progressent de 1,8 % (contre -0,1 % en 2016). La baisse du seul niveau départemental s'explique par les transferts de compétence vers les régions dans les domaines des transports non urbains et des transports scolaires ainsi que de la nouvelle répartition des compétences en matière de développement économique.

A noter que les frais de personnel augmentent de 2,8 % en 2017 ce qui explique plus de la moitié de l'augmentation des dépenses de fonctionnement. Cette augmentation provient de la revalorisation du

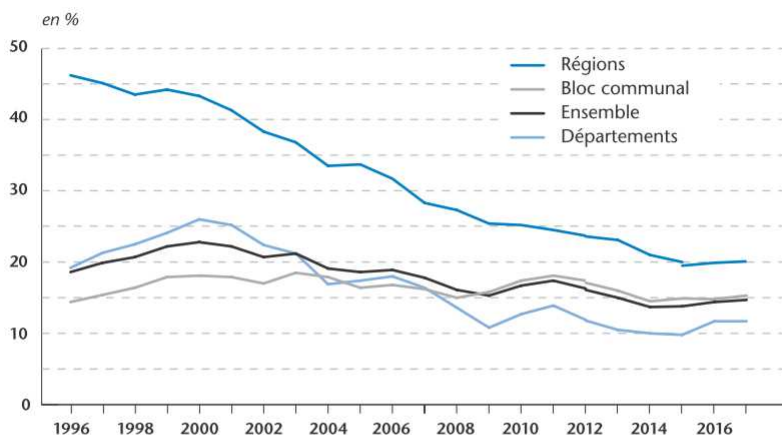
point d'indice (effet en année pleine de la hausse de juillet 2016 et hausse de février 2017), de la poursuite de la mise en œuvre du dispositif PPCR et de l'augmentation du taux de cotisation employeur à la CNRACL. La progression des dépenses de fonctionnement s'explique également par le redémarrage observé pour les achats et charges externes (+ 1,8 %, après - 1,5 % en 2016), en partie à cause d'une inflation plus soutenue en 2017, et pour les dépenses d'intervention (+ 1,6 % après - 0,1 % en 2016).

Les recettes de fonctionnement ont progressé de + 2,3% en 2017 après +0,5 % en 2016 . Ces recettes bénéficient tout d'abord d'un regain de dynamisme des impôt locaux (+3 % en 2017 après +2,5%) lié notamment à la reprise de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et à une forte hausse de la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) liée à un changement dans le calendrier de paiement de cette taxe. Les autres impôts et taxes sont également dynamiques (+ 5,1 %, après +3,9% en 2016), ce qui s'explique en grande partie par la forte hausse des DMTO, qui bénéficient d'un marché immobilier porteur.

La progression plus dynamique des recettes de fonctionnement provient également d'une baisse moins marquée des concours financiers de l'État (-5,6%, après -8,0% en 2016). C'est le cas notamment pour le bloc communal, dont la contribution au redressement des finances publiques s'est élevée à 1,036 Md€ en 2017, contre 2,071 Md€ en 2016.

L'épargne brute des collectivités locales poursuit sa progression entamée en 2015 : + 5,0 % en 2017 après + 4,6 % en 2016. Elle s'établit à 29,9 Md €. Toutefois, ces hausses font suite en général à plusieurs années de baisse de l'épargne brute.

TAUX D'ÉPARGNE BRUTE



Note : les périmètres des différents niveaux de collectivités ont été modifiés suite à la mise en place de la métropole de Lyon en 2015, et des collectivités uniques de Martinique et Guyane en 2016. Les évolutions retracées pour les régions en 2016/2015, pour les départements en 2016/2015 et en 2015/2014, et pour le bloc communal en 2015/2014 sont calculées à périmètres constants, d'où les ruptures de séries. Champ : France métropolitaine et DOM.

Source : DGFIP, comptes de gestion (opérations budgétaires de 1996 à 2012, opérations réelles de 2012 à 2017) - budgets principaux; calculs DGCL.

Les dépenses d'investissement repartent à la hausse en 2017 (+6,1 %) après trois années consécutives de baisse (- 3,0 %, après - 8,4 % en 2015 et - 7,7 % en 2014). L'augmentation est plus marquée pour les dépenses d'équipement (+ 7,0 %) que pour les subventions d'investissement (+ 1,8 %). La reprise se retrouve dans tous les niveaux de collectivités, sauf pour les départements, qui

ont baissé leur investissement pour la huitième année consécutive (- 1,1 % en 2017). C'est dans le bloc communal que la reprise est la plus marquée : + 8,2 % pour les dépenses d'investissement, et + 9,3 % pour les seules dépenses d'équipement.

Les recettes d'investissement progressent quant à elles de + 3,8 % en 2017. Le FCTVA diminue de 3,9 % mais les autres dotations et subventions d'équipement progressent de 6,5 %, principalement en raison d'une forte hausse des fonds européens perçus par les régions.

Pour le secteur communal (au niveau national) :

En 2017, les dépenses de fonctionnement du secteur communal augmentent de +1,4% après une légère baisse de -0,2% en 2016. Ce sont essentiellement les frais de personnel (+3,2%) et, dans une moindre mesure, les achats et charges externes (+1,3%) qui expliquent ce rebond en 2017 alors que les dépenses d'intervention diminuent pour la troisième année consécutive. Comme les années précédentes, les dépenses de fonctionnement sont plus dynamiques dans les groupements à fiscalité propre que dans les communes (+ 4,3 % contre + 0,3 %).

Les recettes de fonctionnement repartent également à la hausse (+1,9%, après la baisse de -0,3% en 2016). Cette progression provient du dynamisme des impôts locaux (+ 2,8 %) et des autres impôts et taxes (+4,4 %), mais aussi de la moindre baisse des concours de l'État (-2,2%, après -8,5 % en 2016 et -7,2 % en 2015). L'augmentation des impôts locaux s'explique notamment par la reprise de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et par une forte hausse de la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM).

Après trois années de baisse, les dépenses d'investissement (hors remboursements de dette) du secteur communal sont en hausse, de +8,2%. On revient donc en 2017 à une évolution conforme au cycle électoral. Ces dépenses sont dynamiques aussi bien pour les communes (+ 8,5 %) que pour les groupements à fiscalité propre (+7,4 %); dans les deux cas, l'investissement est porté par la forte progression des dépenses d'équipement alors que les subventions d'équipement versées sont en diminution.

Les recettes d'investissement (hors emprunts) augmentent de +1,2%.

Au final, la capacité de financement du secteur communal s'établit à 0,67 Md € , ce qui se traduit par une augmentation du fonds de roulement (+1,10Md€) et un léger accroissement de la dette, qui atteint 90,16 Md€ .

2 - Les mesures gouvernementales impactant les communes et leurs intercommunalités :

2.1 - Les dotations :

Après 3 années de baisse des dotations sans précédent liée à la contribution au redressement des finances publiques, il est prévu pour 2018 et 2019 une stabilisation de la DGF dont l'évolution à 0 % est synonyme de baisse de pouvoir d'achat dans une période où l'inflation glissante est évaluée à 1,6 % sur les 6 premiers mois de 2018.

Outre le gel de la DGF, il est prévu une majoration de 90 millions d'euros pour la dotation de solidarité urbaine (DSU) et la dotation de solidarité rurale (DSR). Ces majorations sont financées par écrêtement de la dotation forfaitaire des communes. Par conséquent, la stabilisation de la DGF sur le plan national n'empêchera pas de nombreuses communes de subir de nouvelles variations en 2019.

2.2 - Les mesures en matière de fiscalité :

2019 sera la deuxième année de la suppression progressive de la taxe d'habitation pour 80% des ménages.

Pour le moment, son impact est neutre pour les collectivités puisqu'il s'agit d'un dégrèvement pris en charge par l'État.

Mis en place progressivement sur trois ans, il coûtera à l'Etat 3,8 Mds€ de plus l'an prochain (contre 3,2 Mds€ en 2018). L'intention du gouvernement est en fait de supprimer à terme la taxe d'habitation pour l'ensemble des résidences principales, ce qui représente un coût supplémentaire de 6 Mds€ (à partir de 2021 selon le calendrier envisagé par le gouvernement). Un projet de loi spécifique pour refondre la fiscalité locale sera présenté au premier semestre 2019.

A noter des aménagements des règles d'évaluation de la valeur locative des locaux industriels (art 56 LFI) qui visent à clarifier la définition des établissements industriels en excluant notamment certains locaux des entreprises artisanales de l'application de la méthode comptable. Ces mesures introduisent également un lissage des évolutions de la valeur locative pour les changements d'affectation.

2.3 - Les mesures en matière de ressources humaines :

Les dispositions prévues par la projet de loi de finance de 2017 concernant le protocole pour la modernisation des parcours professionnels et des carrières (PPCR), qui devaient initialement s'appliquer au 1^{er} janvier 2018, ne s'appliqueront en fait qu'au 1^{er} janvier 2019.

2.4 - Les mesures introduites dans le projet de loi de programmation pour 2018-2022 :

Rappelons que la Loi de Programmation de Finances Publiques 2018-2022 vise à réduire de 2,6 Mds€ par an le besoin de financement des collectivités, notamment en prévoyant une hausse contenue de leurs dépenses de fonctionnement (+1,2% en moyenne sur la période quinquennale).

229 grandes collectivités sur les 322 étaient incitées à contractualiser, ont signé un contrat financier qui précise leurs objectifs.

3 – Les hypothèses d'évolution retenues pour Albi :

3.1 - Les recettes de fonctionnement :

3.1.1- Les dotations :

3.1.1.1 - La DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) :

Entre 2013 et 2018, la dotation forfaitaire pour la commune d'Albi a baissé de 3 309 k€ (dont 2,8 M€ entre 2014 et 2018).

Pour 2018, il n'y a plus de baisse liée au redressement des comptes public pour la dotation forfaitaire qui ne subit que la baisse liée à la péréquation (-40k€). Cette baisse est atténuée par une augmentation de la DSU (Dotation de Solidarité Urbaine) de 116k€ , la hausse de l'enveloppe globale de DSU n'étant plus ciblée. La DNP est désormais stable. Au final la DGF progresse de 76k€ en 2018.

Pour 2019, il n'est pas prévu de modification majeure et l'évolution de la DGF devrait donc être comparable à celle de 2018 (+80k€).

en k€	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Dotation forfaitaire	8 530	8 094	6 970	5 816	5 262	5 221	5 192
+ Dotations d'aménagement (DA)	2 188	2 313	2 429	2 458	2 633	2 750	2 859
dont DSU	1 217	1 233	1 244	1 257	1 456	1 572	1 688
dont DNP	971	1 080	1 185	1 201	1 176	1 177	1 172
= DGF	10 718	10 407	9 399	8 274	7 895	7 971	8 051

3.1.1.2 - Les autres dotations et participations :

La participation de la Caisse d'Allocation Familiale pour le fonctionnement des crèches et garderies a connu une forte augmentation en 2015. Elle représente désormais une recette d'environ 2 M€. Pour 2019, il est retenu, à ce stade des opérations budgétaires, une stabilité de ces recettes.

en k€	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Autres participations et dotations	2 375	2 501	2 473	2 592	2 511	2 509	2 509
Participation CAF et MSA	1 496	1 544	1 918	1 906	1 856	1 855	1 855
DGD (746)	181	181	147	214	181	180	180
Participation C2A au fonctionnement (74751)	473	473	0	43	43	43	43
Autres dotations et participations	225	303	408	429	431	431	431

3.1.2 - La fiscalité :

3.1.2.1 - La fiscalité directe :

Les mesures de dégrèvement de la taxe d'habitation pour 80 % de la population n'ont pas d'impact sur les recettes communales puisqu'il s'agit d'un dégrèvement compensé par l'Etat.

Pour 2019, l'évolution retenue pour les bases physique serait de 0,8 %, conforme à l'évolution moyenne des années passées.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des recettes potentielles en matière d'impôt avec une hypothèse de stabilité des taux.

Bases (k€)	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Taxe d'habitation	59 537	59 742	62 178	61 323	62 055	62 609	69 297
Ev° physique Base brute	0,6%	0,8%	0,1%	1,2%	1,1%	0,0%	0,5%
Foncier bâti	57 548	58 263	59 752	60 164	61 001	62 212	64 100
Ev° phys. Base brute locaux d'habitation	-3,4%	4,8%	0,7%	0,9%	1,1%	1,5%	0,8%
Ev° phys. Base brute locaux industriels et commerciaux	-2,7%	-0,8%	3,4%	1,3%	-0,5%	0,0%	0,5%
Foncier non bâti	278	265	264	260	257	254	254

Taux	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Taxe d'habitation	15,33%	15,33%	15,33%	15,33%	15,64%	15,95%	15,95%
Foncier bâti	28,80%	28,80%	28,80%	28,80%	29,38%	29,97%	29,97%
Foncier non bâti	97,73%	97,73%	97,73%	97,73%	99,70%	101,69%	101,69%

Produits (k€)	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Produit fiscal strict	25 972	26 197	26 999	26 982	27 883	28 889	30 522
+ Rôles supplémentaires	45	65	96	122	110	60	10
= Produit Contributions Directes	26 017	26 262	27 095	27 103	27 993	28 949	30 532
+ Compensations fiscales	1 323	1 230	1 185	1 025	1 166	1 184	1 241
'= impôts locaux	27 340	27 493	28 280	28 128	29 159	30 133	31 773

3.1.2.2 - L'attribution de compensation versée par la communauté d'agglomération :

Cette recette a évolué au fil des transferts de compétence vers l'agglomération et des créations de services communs, à savoir :

- 2014/2015 : mise en place du service mutualisé des ressources humaines au 1^{er} janvier 2015 et transfert du service ADS en juin 2015 (impact sur 6 mois seulement)
- 2015/2016 : impact en année pleine du transfert de l'ADS
- 2016/2017 : transfert de la gestion de l'aire des gens du voyage
- 2017/2018 : prise en compte de la redevance fixe du contrôle du stationnement payant sur la commune d'Albi

Pour 2018, la prise en compte de la redevance fixe du contrôle du stationnement payant sur la commune d'Albi, validée par la CLECT de novembre 2017, induit une baisse de l'attribution de compensation de 218 k€.

Par ailleurs, la révision de 2013 de l'évaluation des charges transférées en 2010 a introduit une régularisation rétroactive à la baisse du montant de l'AC. Le trop perçu a fait l'objet d'une reprise étalée sur 4 ans (de 2014 à 2017). Ainsi, en 2018, l'AC aurait du progresser de 156 k€. Au final, l'attribution de compensation baisse donc de la différence, soit 62k€. La prise en compte de cette redevance fixe est compensée par une recette équivalente de remboursement du salaire des agents de la ville d'Albi chargé du contrôle du stationnement.

3.1.2.3 - Les autres produits des taxes :

Malgré la réforme de la carte communale, la communauté d'agglomération est restée bénéficiaire du fond de péréquation intercommunale (FPIC) en 2017. Elle devrait également bénéficier de ce fonds en 2019.

Concernant la taxe sur la consommation finale d'électricité, compte tenu de la baisse des consommations liée aux nécessaires économie d'énergie, il convient de retenir une hypothèse prudente de stabilité des recettes à 1 125 k€.

Concernant enfin les droits de mutations, qui sont très sensibles au marché immobilier, ils ont été encore dynamiques en 2018. Pour 2019, la prospective est basée sur une hypothèse moyenne des recettes constatées sur les années précédentes, sans prendre en compte le pic de recettes de 2017 .

Les autres produits sont stables.

en K€	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Autres Produits des taxes	8 625	8 292	8 285	8 098	8 367	7 857	7 741
Dotation communautaire reçue	5 597	5 287	4 427	4 308	4 082	4 020	4 020
Attribution FPIC	0	0	488	602	560	551	535
Taxe sur l'électricité	1 127	1 096	1 080	1 061	1 125	1 125	1 125
Droits de mutation	1 264	1 246	1 632	1 444	1 939	1 500	1 400
Autres impôts et taxes divers	637	663	658	683	661	661	661

3.1.3 - Les produits des services :

Il est retenu une hypothèse globale de stabilité de ces recettes.

En effet, la stabilité des tarifs des services publics est un engagement politique de l'équipe municipale qui souhaite ne pas faire supporter aux Albigeois, tant que cela sera possible, les baisses de dotations de l'État.

En 2018, l'augmentation des remboursements de personnel correspond au remboursement par la communauté d'agglomération des agents chargés du contrôle du stationnement payant (voir ci-dessus)

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Produits des services (70)	6 188	6 243	6 288	6 392	6 126	6 406	6 406
Recettes d'utilisation du domaine public	331	369	394	375	376	376	376
Prestations de service (cantines, crèches, sports...)	1 573	1 655	1 581	1 659	1 534	1 534	1 534
Mise à disposition de personnel (musée, CCAS,...)	2 353	2 426	2 409	2 433	2 424	2 704	2 704
Remboursements de frais	1 847	1 711	1 689	1 819	1 692	1 692	1 692
Autres produits divers	84	82	215	105	100	100	100

Nota : l'augmentation de 2015 des autres produits divers est exceptionnelle car elle comprend une recette de publicité rétroactive depuis 2010.

De même en 2016 l'augmentation des frais de remboursement correspond à la reprise de 3 exercices pour la contribution de la C2A au fonctionnement du site de Charcot.

3.1.4 - Les autres produits :

L'atténuation de charges correspond essentiellement aux remboursements de dépenses de personnels par l'assurance.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Autres produits et atténuations de charges	2 565	2 468	2 297	2 184	1 719	1 669	1 619
Revenus des immeubles	1 956	1 961	1 921	1 836	1 404	1 354	1 304
Redevances	233	180	67	69	71	71	71
Atténuation de charges	269	274	256	226	190	190	190
Autres produits divers	107	53	53	53	54	54	54

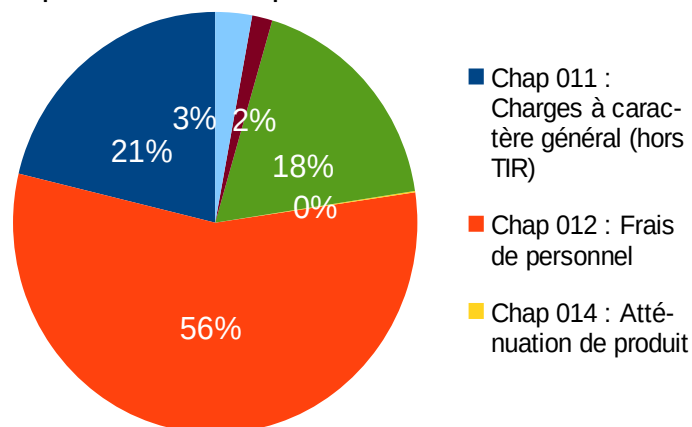
3.2 - Les dépenses de fonctionnement :

3.2.1 - La structure des dépenses de fonctionnement

Sur la base des dépenses constatées au compte administratif 2017, les dépenses réelles de fonctionnement de la collectivité se répartissent comme suit :

	CA 2017 en K€	%
Chap 011 : Charges à caractère général (hors TIR)	10 381	21,27%
Chap 012 : Frais de personnel	27 348	56,02%
Chap 014 : Atténuation de produit	51	0,10%
Chap 65 : Autres charges de gestion courante (subventions)	8 814	18,06%
Chap 66 : Charges financières (hors intérêts remboursés)	783	1,60%
Chap 67 : Charges exceptionnelles	1 437	2,94%
Total dépenses réelles de fonctionnement	48 814	100,00%

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement



3.2.2 - Les charges de personnel :

3.2.2.1 - L'évolution des dépenses :

Comme indiqué ci-dessus les dépenses de personnel représentent 56,02 % des dépenses réelles de fonctionnement. La maîtrise de l'évolution de ces dépenses est donc essentielle.

Pour 2018, l'évolution prend en compte :

- l'augmentation annuelle du SMIC
- le glissement vieillesse technicité

Pour 2019, l'évolution prend en compte :

- Le deuxième volet du PPCR
- la prise en compte de l'impact du RIFSEEP

en K€	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Charges de personnel (012)	24 889	25 416	25 271	25 820	27 348	28 086	28 789
Evol. nominale	-3,9%	2,1%	-0,6%	2,2%	5,9%	2,7%	2,5%

3.2.2.2 - La structure des effectifs :

La structure des effectifs et notamment le tableau des effectifs sont présentés en conseil municipal.

En outre le tableau détaillé des effectifs prévoit 707 emplois.

La structure des effectifs de la ville d'Albi ne connaîtra pas de modification significative en 2019 La maîtrise de la masse salariale reste en effet un objectif de fonctionnement de la ville d'Albi.

3.2.2.3 - La durée du temps de travail :

Par délibération du conseil municipal du 15 décembre 2015, la collectivité a décidé :

- d'augmenter le temps de travail des agents de la ville d'Albi pour le porter au niveau légal, soit 1607 heures annuelles, à compter du 31 mars 2016
- d'organiser ce temps de travail selon le principe de 37 heures de travail hebdomadaire, générant 11 jours RTT.
- de garantir le maintien, à titre individuel, des jours ancienneté acquis par les agents sans permettre l'acquisition de jours supplémentaires.

Comme cela est privilégié dans notre collectivité, un véritable travail de concertation s'est donc engagé pour aboutir à la mise en place du régime des 1607 heures. Chaque service municipal en a profité pour réfléchir à son organisation et notamment à l'amplitude horaire des services ouverts au public. Ce travail, dont on mesure l'ampleur, a permis de noter une fois encore l'attachement des agents de la ville à leurs missions de service public et leur sens des responsabilités au bénéfice des Albigeois.

3.2.3 - Les charges générales :

Afin de limiter l'impact de la hausse des charges contraintes, de nombreux efforts de gestion sont réalisés par les services. Ces actions volontaristes ont permis de maîtriser l'évolution des charges de gestion à moins de 2 % par an.

En 2019, hors dépenses exceptionnelles liées au tour de France, la ville se fixe comme objectif de maintenir strictement ces charges.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Charges à caractère général (chapitre 011 hors TIR)	10 188	10 019	10 160	10 226	10 381	10 589	10 900
Evol. nominale	1,3%	-1,7%	1,4%	0,7%	-0,1%	2,0%	2,9%

L'évolution des dépenses entre 2016 et 2017 doit être retraitée en tenant compte du transfert à l'agglomération de l'aire des gens du voyage (272k€). Ainsi l'évolution réelle des charge générales entre 2016 et 2017 est de 2,5 %.

3.2.4 - Les subventions :

Alors que de nombreuses collectivités ont fait le choix de réduire les subventions versées aux associations, la commune d'Albi privilégie, dans la mesure du possible, le maintien du soutien aux associations.

Ce soutien représente un effort d'autant plus important que le tissu associatif Albigeois est particulièrement dense.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Autres charges de gestion courante (65)	8 433	8 972	8 527	8 552	8 815	9 645	9 055
Evol. nominale	-1,0%	6,4%	-5,0%	0,3%	3,1%	9,4%	-6,1%
Subventions de droit privées (associations)	4 702	5 130	4 636	4 666	4 919	5 340	4 750
Subventions autres structures et contributions	3 254	3 427	3 498	3 542	3 501	3 913	3 913
Autres charges	477	415	393	344	392	392	392

Nota : l'augmentation constatée en 2018 provient notamment des avances décidées pour les clubs sportifs (qui se traduisent également par une baisse en 2019).

3.2.5 - Les autres charges :

Les principales évolutions de ces dépenses proviennent de la prise en compte des subventions d'équilibre des budgets annexes. Ainsi en 2016, elle comprend la subvention de clôture du budget annexe de la ZAC de Montplaisir (208k€) qui sera compensée par les recettes de PVR à venir (voir délibération de juin 2016). Elle comprend également la subvention d'équilibre de l'aérodrome qui était jusqu'en 2015 versée sous forme de subvention au syndicat mixte de l'aérodrome. Elle comprend enfin la subvention d'équilibre au budget annexe de l'OICE.

Ainsi, si on ne prend en compte la subvention de clôture de la ZA de Montplaisir, ces subventions d'équilibres sont stabilisées.

Les autres charges exceptionnelles correspondent pour l'essentiel au reversement à la communauté d'agglomération de la DGD hygiène.

L'augmentation de l'atténuation de produit est liée à l'augmentation de la contribution au FPIC.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Autres charges	318	396	652	1 135	992	1 026	1 026
Atténuation de produits (014)	34	50	100	41	51	70	70
Subventions aux budgets annexes (67441)	0	0	319	813	680	695	695
Autres charges exceptionnelles (67)	284	346	233	281	261	261	261

3.3 - Les recettes d'investissement :

La commune perçoit le fond de compensation de la TVA (FCTVA) avec un décalage d'un an par rapport au paiement des dépenses. Le taux appliqué varie chaque année. Pour 2018, il est de 16,404 % et le budget 2019 sera établi en prenant le même taux que pour 2018, qui sera donc appliqué aux dépenses d'équipement payées en 2018.

La taxe d'aménagement est considérée comme stable en 2019.

Les subventions 2019 correspondent aux subventions attendues pour les projets en cours (salle de Pratgraussals, réaménagement du mail de Rayssac, programme d'isolation des écoles, ...). Seules les subventions notifiées seront inscrites au budget primitif 2019.

K€	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Total Recettes d'investissement	7 013	9 893	6 070	3 228	2 877	5 700	6 888
FCTVA	2 638	4 242	3 115	1 199	1 378	1 626	3 249
TLE/ Taxe d'aménagement	274	284	363	395	435	800	500
Subventions	3 812	4 263	1 470	645	955	3 124	2 989
Produit des cessions	287	446	1 110	989	109	150	150
Autres (déconsignation)	2	659	13	0	0	0	0

3.4 - Les dépenses d'investissements :

Les hypothèses de dépenses d'investissement ci-dessous restent soumises aux conditions d'avancement réel des opérations. Ainsi, une partie des dépenses qui seront réalisées en 2019 proviendront des dépenses engagées en 2018 dont le paiement interviendra en 2019. De même, certaines dépenses inscrites au budget primitif 2019 et engagées en 2019 ne seront payées qu'en 2020.

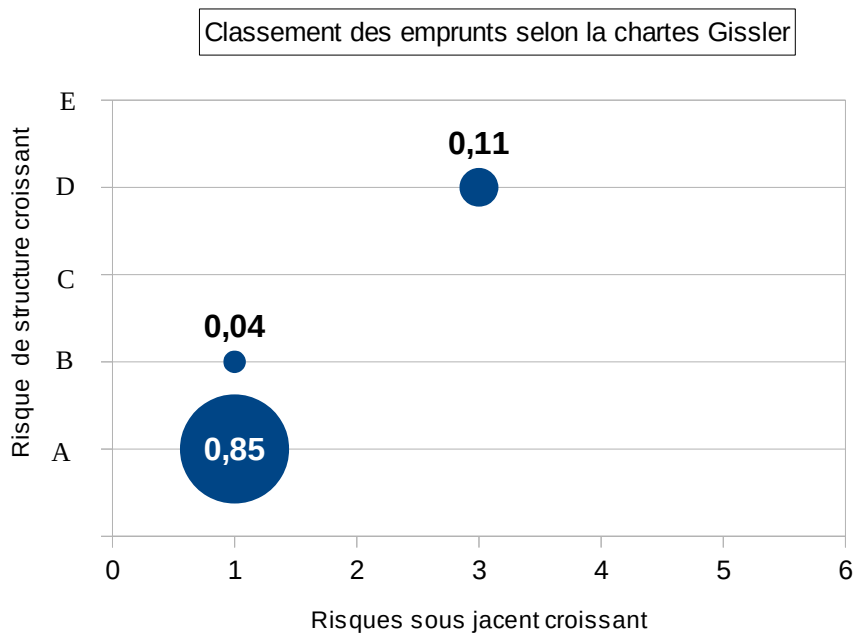
L'année 2018 est marquée par un investissement très important lié à l'achèvement de nombreux chantiers (Salle de Pratgraussals, locaux de la police municipale, aménagement du mail de Rayssac, ...) et l'engagement de chantiers qui se poursuivront en 2019 (école JJ Rousseau, cuisine centrale,...)

K€	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Total dépenses d'investissement hors dette	28 189	21 322	8 809	10 263	11 326	21 702	16 588
Dépenses directes d'équipement	26 801	19 368	7 397	8 809	10 181	19 555	14 688
Acquisitions foncières et immobilières	612	306	1 042	1 130	946	1 296	1 200
Fonds de concours	776	1 649	371	324	199	851	700

4 - L'endettement :

4.1 - La structure de la dette :

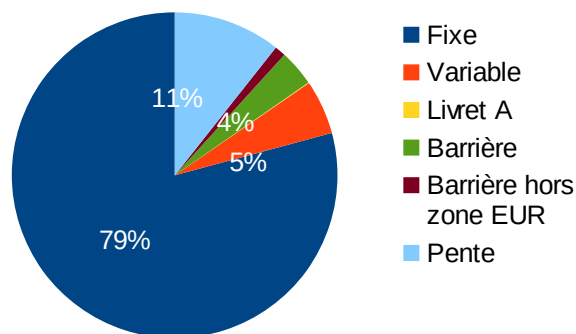
La dette de la commune d'Albi est composée à 84,65 % de prêts classés 1A au sens de la charte Gissler (dont 79,2 % à taux fixe). Elle ne comprend aucun emprunt de type 6 ou F (hors charte).



Dette par type de risque

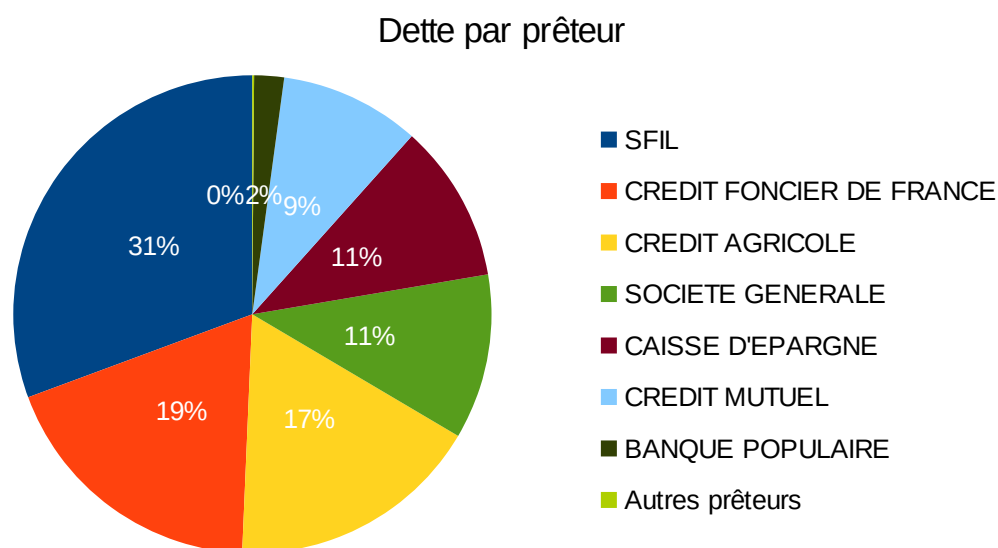
Dette par type de risque

Type	Encours	%	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	44 299 713 €	79,17%	2,50%
Variable	3 029 036 €	5,41%	0,02%
Livret A	38 995 €	0,07%	2,05%
Barrière	2 012 326 €	3,60%	5,41%
Barrière hors zone EUR	609 796 €	1,09%	5,07%
Pente	5 968 614 €	10,67%	3,20%
Ensemble des risques	55 958 479 €	100,00%	2,65%



La durée de vie moyenne de la dette est très courte puisque au 31/12/2018 elle est de 5 ans et 2 mois.

Une répartition des emprunts par prêteurs très diversifiée :

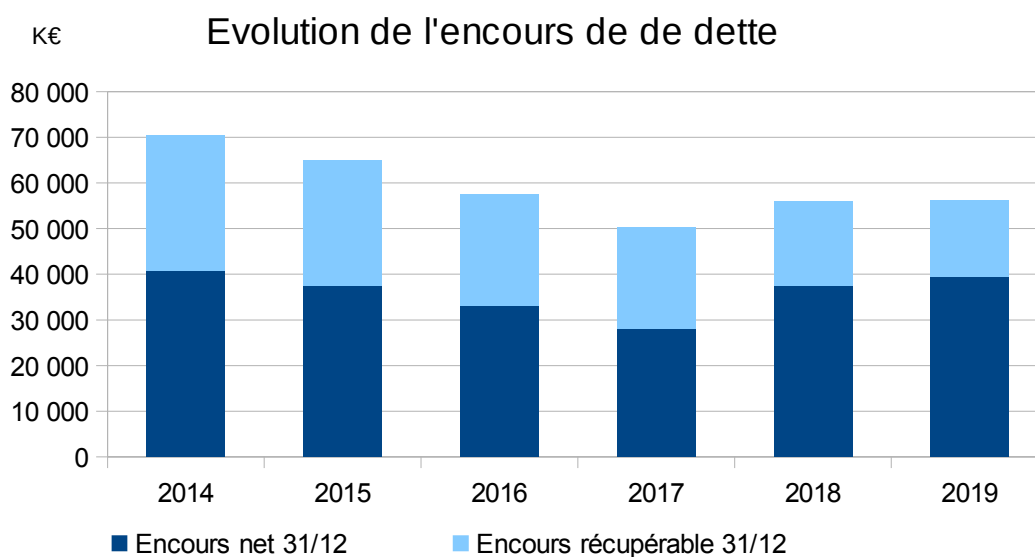


4.2 - L'évolution de la dette :

Entre le 31/12/2013 et 31/12/2017 la dette du budget général a diminué de 24,03 M€ et l'encours propre au budget général aura été réduit de 13,99 M€.

En 2018, cet endettement va augmenter puisque de nombreux projets sont finalisés.

Dettes du budget général	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Encours brut 31/12	74 384	70 556	64 918	57 569	50 354	55 958	56 252
- Encours récupérable 31/12	32 251	29 736	27 514	24 411	22 212	18 595	16 777
= Encours net 31/12	42 133	40 821	37 404	33 158	28 142	37 363	39 475



5 - L'évolution de l'épargne :

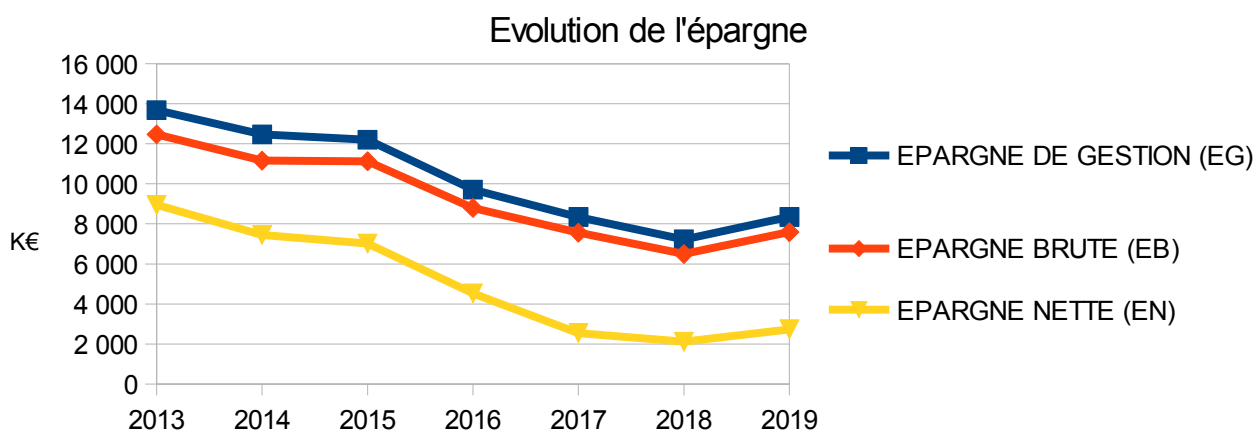
Les baisses des dotations et des compensations fiscales ont provoqué une forte baisse de l'épargne de gestion. Les décisions prises par la municipalité ont permis de stabiliser la situation. Ainsi, le niveau de l'épargne brute devrait être en 2019 équivalent à celui de 2017.

Le désendettement de la collectivité sur les premières années du mandat ont permis à la collectivité de réaliser les projets engagés sans au final avoir augmenté le niveau d'endettement de la collectivité. De plus, le structure de la dette (durée de vie moyenne inférieure de 5,2 ans, dette principalement à taux fixe) se traduit par une charge importante de remboursement du capital et des charges financières réduites.

La Chaîne de l'épargne (k€)	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Produits de fonctionnement	57 493	57 180	56 779	55 400	55 827	56 592	58 146
- Charges de fonctionnement	43 811	44 712	44 577	45 690	47 481	49 370	49 798
= EPARGNE DE GESTION (EG)	13 682	12 468	12 203	9 710	8 346	7 222	8 348
- Intérêts	1 023	1 311	1 074	915	786	726	760
= EPARGNE BRUTE (EB)	12 659	11 158	11 129	8 795	7 560	6 496	7 588
- Capital (hors prêt FCTVA)	3 712	3 713	4 111	4 268	5 015	4 382	4 855
= EPARGNE NETTE (EN)	8 947	7 445	7 017	4 527	2 545	2 114	2 733

Pour mémoire, ce tableau affiche une baisse significative de l'épargne entre 2015 et 2016 (près de 2M€). En fait, outre la baisse de la DGF (- 1,1 M€) et l'augmentation légère des dépenses de personnel (+280 k€) et des charges générales (+140 k€), plusieurs éléments exceptionnels expliquent cette baisse :

- l'année 2015 a été une année exceptionnelle en matière de droits de mutations (+ 340 k€) et de recette de taxe sur les enseignes (+ 140 k€)
- à l'inverse, l'année 2016 a vu les recettes fiscales baisser (- 260 k€) du fait de l'attribution du gouvernement en matière d'exonération fiscale
- Enfin, il y a eu en 2016 une hausse des contributions aux budgets annexes (+570 k€) notamment du fait de la clôture du budget annexe de la ZA de Montplaisir, qui sera compensée par des recettes de PVR (participation pour voirie et réseaux) dans les années à venir.



6 - Les indicateurs et ratios :

Ratio	Moyenne des Villes de la strate 50 à 100 000 hab à TPU (CA 2017)*	Albi CA 2017	Albi Prévisionnel 2018(***)	Albi Prévisionnel 2019(***)
Produit fiscal	<i>641 €/hab</i>	540 € /hab	558 €/hab	589 €/hab
Epargne brute	<i>207 €/hab</i>	146 €/hab	125 €/hab	146 €/hab
Epargne brute/recettes de fonctionnement	<i>12,02 %</i>	15,9%	13,11 %	15,18 %
Dépenses d'équipement (**)	<i>326 €/hab</i>	243 €/hab	419 €/hab	320 €/hab
Stock de dette sur épargne brute	<i>6,69 ans</i>	4 ans	5,8 ans	5,2ans
Encours de dette par habitant	<i>1 385 €/hab</i>	543 €/hab	721€/hab	762 €/hab

(*) données issues du site de la DGFIP www.collectivites-locales.gouv.fr

(**) le transfert de la compétence voirie intervenue en 2010 impacte sensiblement le niveau des dépenses d'équipement par habitant puisque en moyenne cela représente 6M€/an soit 115€/habitants.

(***) à population constante